Enquête administrative

Objectiver les situations sensibles pour éclairer la prise de décision

Face à une situation conflictuelle, à des faits signalés ou à des comportements susceptibles d'affecter le collectif de travail, vous devez disposer d'éléments fiables et impartiaux. L'enquête administrative permet d'établir la matérialité des faits, d'en comprendre le contexte et de dépasser les ressentis. En vous appuyant sur un regard extérieur, neutre et méthodique, vous sécurisez vos décisions managériales et statutaires, tout en préservant la confiance des agents et la sérénité du service.

Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

Les employeurs territoriaux sont responsables de la santé, de la sécurité et de la protection de leurs agents. Les alertes liées à des situations de harcèlement, de conflits interpersonnels, de manquements professionnels ou de comportements inappropriés appellent une réponse structurée, proportionnée et juridiquement fondée. L'enquête administrative constitue une étape clé pour remplir ces obligations, prévenir les risques psychosociaux, limiter l'exposition contentieuse de la collectivité et fonder vos décisions sur des faits objectivés.

Service proposé

Le service est mené dans un cadre garantissant confidentialité, neutralité, respect des obligations statutaires et protection des agents entendus. L'intervention est construite sur mesure, en fonction des besoins identifiés, dans une logique de proximité et de neutralité.

- Réunion de cadrage visant à définir le périmètre de l'enquête, la méthodologie retenue, le calendrier et les personnes à auditionner
- Conduite d'entretiens individuels avec les protagonistes, les témoins et les membres de la hiérarchie concernés afin de recueillir les déclarations utiles et de reconstituer la chronologie et le contexte des faits
- Formalisation de chaque audition par un procès-verbal
- Analyse de l'ensemble des éléments recueillis et élaboration d'un rapport de synthèse circonstancié, intégrant des éléments de qualification des faits et destiné à éclairer les décisions de l'autorité territoriale, sans s'y substituer
- Restitution finale permettant de partager les conclusions et d'orienter vers les suites à donner

Comment faire appel à ce service ?

Le service enquête administrative est accessible aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au CDG30. Les modalités de recours au sont disponibles sur cdg30.fr

Vos contacts Pôle Santé & Prévention
enquete.administrative@cdg30.fr